

**Administration Communale**

**Séance du 27 mai 2013.-**

**de**

**M O R L A N W E L Z**

**ORDRE DU JOUR :**

**Réf CC/13/05/015/NS**

15.- Enseignement Fondamental – Déclaration de vacances d’emplois en vue de la nomination définitive.-

**Sont présents** M. MOUREAU Christian, Bourgmestre – Président, MM. DEVILLERS François, ALEV Nebih, MATTIA Gerardo, Echevins, M. FACCO Giorgio, Président de Cpas, M. FAUCONNIER Jacques, MAIRESSE Marceau, HUIN Michel, Mmes GONZALEZ-MOYANO Astrid, MATYSIAK Carine, M. BUSQUIN Philippe, Mme VANDENBRANDE Claudette, MM. HOFF Jean-Marie, SCHEIRELINCK Frédéric, Mme PERNIAUX Cynthia, MM. ABDELOUAHAD Mustapha, MPASINAS Alexandre, CHEVALIER Logan, ENGIN Bernard, BONNECHERE Thierry, CHIAVETTA Salvatore, Mme CHAPELLE Audrey, Conseillers communaux et M. LAMBRECHTS Jean-Louis, Secrétaire communal a.i.

**Le Conseil Communal : en séance publique :**

Vu l’article 31 du décret du 6 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel subsidié de l’enseignement officiel subventionné ;

Considérant que plusieurs emplois ne sont pas pourvus de titulaires définitifs ;

**DECIDE, à l’unanimité,** de déclarer les vacances d’emplois ci-dessous :

**DEFINITIFS**

- 6 périodes de maître de religion islamique.

Ils pourront être conférés à titre définitif à tout membre du personnel enseignant temporaire qui se trouve dans les conditions énoncées aux articles 30 et 30 bis du décret du 6 avril 1995 portant des mesures urgentes en matière d’enseignement, pour autant qu’il se soit porté candidat par lettre recommandée avant le 31 mai 2013 et à condition que ces emplois soient toujours vacants au 1<sup>er</sup> octobre 2013.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal a.i.,  
(s) J-L. LAMBRECHTS.

Le Président,  
(s) Ch. MOUREAU.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,